


## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

### A INFORMATIONS GENERALES

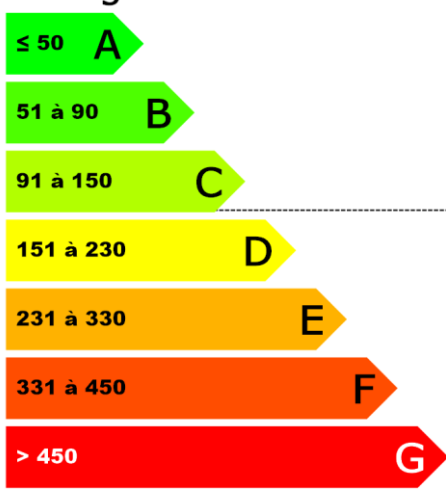
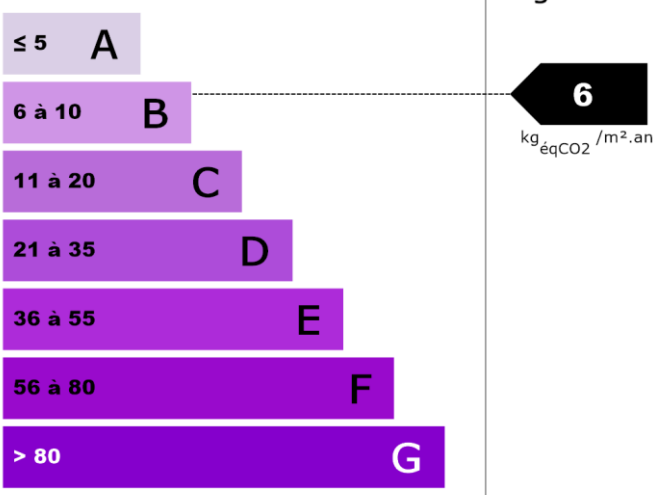
|   |   |
|---|---|
| Date du rapport : <b>12/11/2018</b><br>N° de rapport : <b>MAZERAC 52755 12.11.18</b><br>Valable jusqu'au : <b>11/11/2028</b><br>Type de bâtiment : <b>Maison Individuelle</b><br>Nature : <b>Maison individuelle</b><br>Année de construction : <b>2010</b><br>Surface habitable : <b>113 m<sup>2</sup></b> | Diagnostiqueur : <b>LIBOUTET Pierre</b><br>Signature :<br> |
| Adresse : <b>1 route de Lamarque Cottage du Pré du Roy<br/>64800 SAINT-VINCENT INSEE : 64498</b><br>Etage :<br>N° de Lot :  | Référence ADEME :   |
| Propriétaire :<br>Nom : <b>Monsieur MAZERAC Thierry</b><br>Adresse : <b>1 Route de Lamarque<br/>64800 SAINT-VINCENT</b>   | Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :<br>Nom :<br>Adresse :   |

### B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé à l'immeuble / au logement\*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

|   | Consommation en énergie finale<br>(détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub> ) | Consommation en énergie primaire<br>(détail par usage en kWh <sub>ep</sub> ) | Frais annuels d'énergie<br>(TTC) |
|---|---|--|----------------------------------|
| <b>Chauffage</b>  | Electrique 3 615,22   | 9 327,26   | 499,62 €                         |
| <b>Eau chaude sanitaire</b>                             | Electrique 2 871,39   | 7 408,18   | 314,70 €                         |
| <b>Refroidissement</b>                                  |   |  |                                  |
| <b>Consommations d'énergie pour les usages recensés</b> | 6 486,61  | 16 735,44  | 938,28 € <sup>(1)</sup>          |

<sup>(1)</sup> coût éventuel des abonnements inclus

| Consommations énergétiques<br>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement            | Emissions de gaz à effet de serre (GES)<br>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement                 |
|--|--|
| <b>Consommation conventionnelle : 148,1 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>  | <b>Estimation des émissions : 6,77 kg<sub>eqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>   |
| Sur la base d'estimation à l'immeuble / au logement*   |  |
| <b>Logement économe</b><br><br><b>Logement énergivore</b> | <b>Faible émission de GES</b><br><br><b>Logement</b> |
| <b>148</b><br>kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an  | <b>6</b><br>kg <sub>eqCO2</sub> /m <sup>2</sup> .an  |
| <b>Forte émission de GES</b>   |  |

\* rayer la mention inutile



## C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

### C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

#### TYPE(S) DE MUR(S)

| Intitulé          | Type                     | Surface (m <sup>2</sup> ) | Donne sur | Epaisseur (cm) | Isolation   |
|-------------------|--------------------------|---------------------------|-----------|----------------|---|
| Mur extérieur RDC | <b>Blocs béton creux</b> | 65,53                     | Extérieur | 20             | Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure) |
| Mur extérieur 1er | <b>Blocs béton creux</b> | 34,34                     | Extérieur | 20             | Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure) |

#### TYPE(S) DE TOITURE(S)

| Intitulé  | Type   | Surface (m <sup>2</sup> ) | Donne sur      | Isolation                              |
|-----------|--|---------------------------|----------------|--|
| Plafond 1 | <b>Combles aménagés sous rampants</b>              | 63,55                     | Extérieur      | Période d'isolation : à partir de 2006 |
| Plafond 2 | <b>Entre solives bois avec ou sans remplissage</b> | 26,15                     | Combles perdus | Période d'isolation : à partir de 2006 |

#### TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

| Intitulé | Type  | Surface (m <sup>2</sup> ) | Donne sur         | Isolation                              |
|----------|---|---------------------------|-------------------|--|
| Plancher | <b>Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton</b> | 55                        | Local non chauffé | Période d'isolation : à partir de 2006 |

#### TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

| Intitulé  | Type  | Surface (m <sup>2</sup> ) | Donne sur | Présence de fermeture | Remplissage en argon ou krypton |
|-----------|---|---------------------------|-----------|-----------------------|---------------------------------|
| Porte     | <b>PVC Vitrée double vitrage</b>  | 1,98                      | Extérieur |                       |                                 |
| Fenêtre 1 | <b>Fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)</b>        | 1,01                      | Extérieur | Non                   | Oui                             |
| Fenêtre 2 | <b>Fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)</b>        | 1                         | Extérieur | Non                   | Oui                             |
| Fenêtre 3 | <b>Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)</b> | 6,13                      | Extérieur | Non                   | Oui                             |

| Intitulé   | Type  | Surface (m <sup>2</sup> ) | Donne sur | Présence de fermeture | Remplissage en argon ou krypton |
|------------|---|---------------------------|-----------|-----------------------|---------------------------------|
| Fenêtre 4  | Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)        | 2,04                      | Extérieur | Non                   | Oui                             |
| Fenêtre 5  | Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)        | 2,04                      | Extérieur | Non                   | Oui                             |
| Fenêtre 6  | Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) | ,45                       | Extérieur | Non                   | Oui                             |
| Fenêtre 7  | Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)     | 2,59                      | Extérieur | Oui                   | Oui                             |
| Fenêtre 8  | Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)     | 2,59                      | Extérieur | Oui                   | Oui                             |
| Fenêtre 9  | Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)            | 1,44                      | Extérieur | Oui                   | Oui                             |
| Fenêtre 10 | Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)            | 1,44                      | Extérieur | Oui                   | Oui                             |
| Fenêtre 11 | Fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)               | ,6                        | Extérieur | Non                   | Oui                             |

**C.2** DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

**TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE**

| Type de système         | Type d'énergie | Puissance nominale | Rendement | Veilleuse | Date de Fabrication | Rapport d'inspection | Individuel / Collectif |
|-------------------------|----------------|--------------------|-----------|-----------|---------------------|----------------------|------------------------|
| Pompe à chaleur air/air | Electrique     |                    | 150,48 %  | Non       | 2010                | Non requis           | Individuel             |

**Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage**

Radiateur eau chaude (surface chauffée : 113 m<sup>2</sup>)

**TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -**

**C.3** DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

**TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

| Type de système      | Type d'énergie | Puissance nominale | Rendement | Veilleuse | Date de Fabrication | Rapport d'inspection | Individuel / Collectif |
|----------------------|----------------|--------------------|-----------|-----------|---------------------|----------------------|------------------------|
| Chauffe-eau vertical | Electrique     |                    | 62,64%    | Non       | 2009                | Non requis           | Individuel             |



**C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION**

**TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION**

| Type de système                                  | Menuiseries sans joint | Cheminée sans trappe |
|--|------------------------|----------------------|
| Ventilation mécanique à extraction hygroréglable | Non                    | Non                  |

**C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -**

|  |       |
|--|-------|
| Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment : | Néant |
|--|-------|

**D NOTICE D'INFORMATION**

**Pourquoi un diagnostic**

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Consommation conventionnelle**

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

**Conditions standard**

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

**Constitution des étiquettes**

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

**Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

**Usages recensés**

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

**Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie**

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

**Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.



## **Conseils pour un bon usage**

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### **Chauffage**

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### **Confort d'été**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### **Autres usages**

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



**E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

| Projet       | Mesures d'amélioration  | Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEP/m².an | Effort investissement | Économies | Rapidité du retour sur investissement | Crédit d'impôt |
|--------------|---|--|-----------------------|-----------|---------------------------------------|----------------|
| Simulation 1 | Mise en place d'ECS solaire si la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque.<br>(capteur solaire : 800 à 900 € HT/m²)<br>(Un crédit d'impôt est accordé dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 1 000 € TTC par m² hors tout de capteur solaire.) | 99,78  | €€€€                  | ☆☆☆       | 🌱                                     | 32 % *         |

\* Taux à 32 % pouvant être majorés à 40 % dans la limite d'un taux de 42 % pour un même matériau, équipement ou appareil si les conditions du 5bis de l'article 200 quater A du code général des impôts sont respectées

| Légende   |   |  |
|---|---|--|
| Économies   | Effort d'investissement   | Rapidité du retour sur investissement  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>★ : moins de 100 € TTC/an</li> <li>☆☆ : de 100 à 200 € TTC/an</li> <li>☆☆☆ : de 200 à 300 € TTC/an</li> <li>☆☆☆☆ : plus de 300 € TTC/an</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>€ : moins de 200 € TTC</li> <li>€€ : de 200 à 1000 € TTC</li> <li>€€€ : de 1000 à 5000 € TTC</li> <li>€€€€ : plus de 5000 € TTC</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>🌱🌱🌱🌱 : moins de 5ans</li> <li>🌱🌱🌱 : de 5 à 10 ans</li> <li>🌱🌱 : de 10 à 15 ans</li> <li>🌱 : plus de 15 ans</li> </ul> |

**Commentaires :**

La performance énergétique du bien pourrait être améliorée en procédant à quelques aménagements visant à l'optimisation de l'isolation tels que proposés dans les simulations ci-dessus. Prendre conseil si besoin auprès de spécialistes du chauffage et de l'isolation avant d'entreprendre des travaux. Il existe aussi des mesures peu onéreuses permettant de diminuer les dépenses en optant pour des lampes à basse consommation, en installant des robinets thermostatiques, en gérant les séquences de chauffage, à l'aide d'un programmeur ( jour, nuit, absences, hors gel ... ) en vue d'optimiser le poste consommation d'énergie etc... Des crédits d'impôts peuvent être obtenus dans le cadre d'investissements contribuant à économiser l'énergie et à limiter les émissions de gaz à effets de serre.

**Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.**


Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)



| F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR  |  |
|---|--|
| Signature<br>  | Etablissement du rapport :<br>Fait à <b>SOUMOULOU</b> le <b>12/11/2018</b><br>Cabinet : <b>CABINET BARRERE</b><br>Désignation de la compagnie d'assurance : <b>AXA france IARD</b><br>N° de police : <b>6992074704</b><br>Date de validité : <b>01/10/2018</b> |
| Date de visite : <b>12/11/2018</b><br>Nom du responsable : <b>Gérald et Jean-Pierre BARRERE</b><br>Le présent rapport est établi par <b>LIBOUTET Pierre</b> dont les compétences sont certifiées par : <b>B2C</b><br><b>16 rue Eugène DELACROIX 67000 STRASBOURG</b><br>N° de certificat de qualification : <b>B2C - 0221</b> Date d'obtention : <b>03/12/2013</b><br>Version du logiciel utilisé : <b>AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1</b> |  |

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)



|   |                    |
|---|--------------------|
| Référence du logiciel validé : <b>Analysimmo DPE<br/>3CL-2012</b> | Référence du DPE : |
|---|--------------------|

## Diagnostic de performance énergétique fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.  
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr)).

| Catégorie   | Donnée d'entrée                 | Valeur renseignée   |
|-------------|---------------------------------|---|
| Généralités | Département                     | 64 - Pyrénées Atlantiques   |
|             | Altitude                        | 510 m   |
|             | Type de bâtiment                | Maison individuelle   |
|             | Année de construction           | 2010  |
|             | Surface habitable               | 113 m <sup>2</sup>  |
|             | Nombre de niveaux               | 2   |
|             | Hauteur moyenne sous plafond    | 2.5 m   |
|             | Nombre de logements du bâtiment | 1   |
| Enveloppe   | Caractéristiques des murs       | Mur extérieur RDC : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m <sup>2</sup> ) : 65.53, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0.36, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde , Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : 2010<br>Mur extérieur 1er : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m <sup>2</sup> ) : 34.34, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0.36, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde , Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : 2010  |
|             | Caractéristiques des planchers  | Plancher : Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton, Surface (m <sup>2</sup> ) : 55, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0.27, Donne sur : Local non chauffé, Coefficient de réduction des déperditions : 0.95, Inertie lourde, Année de travaux d'isolation : 2010  |
|             | Caractéristiques des plafonds   | Plafond 1 : Combles aménagés sous rampants, Surface (m <sup>2</sup> ) : 63.55, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0.2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Année de travaux d'isolation : 2010<br>Plafond 2 : Entre solives bois avec ou sans remplissage, Surface (m <sup>2</sup> ) : 26.15, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0.2, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditions : 0.95, Année de travaux d'isolation : 2010   |
|             | Caractéristiques des baies      | Fenêtre 1 : U (W/m <sup>2</sup> K) = 3, Surface (m <sup>2</sup> ) : 0.51, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune ,<br>Fenêtre 2 : U (W/m <sup>2</sup> K) = 3, Surface (m <sup>2</sup> ) : 1, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur , Largeur |



approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, ,

Fenêtre 3 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2.9, Surface (m<sup>2</sup>) : 2.04, Nombre : 3, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, ,

Fenêtre 4 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2.9, Surface (m<sup>2</sup>) : 2.04, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, ,

Fenêtre 5 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2.9, Surface (m<sup>2</sup>) : 2.04, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, ,

Fenêtre 6 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2.8, Surface (m<sup>2</sup>) : 0.45, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres sans ouverture possible, Type de fermeture : aucune, ,

Fenêtre 7 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2.3, Surface (m<sup>2</sup>) : 2.59, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, ,

Fenêtre 8 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2.3, Surface (m<sup>2</sup>) : 2.59, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, ,

Fenêtre 9 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2.4, Surface (m<sup>2</sup>) : 1.44, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant

|                 |   |  |
|-----------------|---|--|
|                 |   | <p>autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, ,</p> <p>Fenêtre 10 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2.4, Surface (m<sup>2</sup>) : 1.44, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, ,</p> <p>Fenêtre 11 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 3, Surface (m<sup>2</sup>) : 0.6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, ,</p> |
|                 | <b>Caractéristiques des portes</b>                              | <p>Porte : U (W/m<sup>2</sup>K) = 3.3, Surface (m<sup>2</sup>) : 1.98, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Type de porte : Vitrée double vitrage, Type de menuiserie : PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm</p>   |
|                 | <b>Caractéristiques des ponts thermiques</b>                    | <p>Total des liaisons Plancher bas - Mur : 30.47 m<br/>         Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 63.32 m<br/>         Total des liaisons Refend - Mur : 5 m<br/>         Total des liaisons Menuiseries - Mur : 66.14 m</p>   |
| <b>Systèmes</b> | <b>Caractéristiques de la ventilation</b>                       | Ventilation mécanique à extraction hygro-réglable  |
|                 | <b>Caractéristiques du chauffage</b>                            | <p>Pompe à chaleur air/air ;, Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Date de fabrication : 2010<br/>         Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal<br/>         Emetteur(s) associé(s) : Radiateur eau chaude, Surface chauffée : 113 m<sup>2</sup>, Réseau de distribution : Aéraulique (Distribution entièrement en volume chauffé), Intermittence : Chauffage central, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Par pièce avec minimum de température</p>   |
|                 | <b>Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire</b> | <p>Chauffe-eau vertical ;, Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Date de fabrication : 2009, Présence d'un ballon d'accumulation de 250 litres de volume de stockage, Production en volume habitable, Pièces alimentées contiguës, installation individuelle</p>   |
|                 | <b>Caractéristiques de la climatisation</b>                     |  |

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

**Le DPE est un outil de calcul simplifié des besoins de chauffage ayant un but la comparaison entre logements. Le calcul se base sur un scénario d'utilisation du chauffage standardisé, et c'est la méthode 3 CL réglementaire qui fixe cette convention en fonction d'une surface habitable.**

**Le calcul de la consommation conventionnelle ne prend pas en compte les rythmes de vie, et les habitudes des occupants (si vous partez toute la journée au travail ou si vous restez chez vous, si vous êtes frileux ou pas...), c'est pourquoi des écarts conséquents peuvent exister entre le résultat du DPE et la consommation des occupants.**



**Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :**

|                                 | Bâtiment à usage principal d'habitation         |                                      |   |                                      |                                      |   | Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal <b>autre que d'habitation</b> |
|---------------------------------|---|--------------------------------------|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--|
|                                 | DPE pour un immeuble ou une maison individuelle |                                      | Appartement avec <b>système collectif</b> de chauffage ou de production d'ECS <b>sans comptage individuel</b> quand un <b>DPE a déjà été réalisé à l'immeuble</b> | DPE non réalisé à l'immeuble         |                                      | Appartement avec <b>système collectif</b> de chauffage ou de production d'ECS <b>sans comptage individuel</b> |  |
|                                 | Bâtiment construit <b>avant 1948</b>            | Bâtiment construit <b>après 1948</b> |   | Bâtiment construit <b>avant 1948</b> | Bâtiment construit <b>après 1948</b> |   |  |
| <b>Calcul conventionnel</b>     |   | <b>X</b>                             | A partir du DPE à l'immeuble  |                                      | <b>X</b>                             |   |  |
| <b>Utilisation des factures</b> | <b>X</b>  |                                      |   | <b>X</b>                             |                                      | <b>X</b>  | <b>X</b>   |

Pour plus d'informations :  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



**CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



Accréditation  
n° 4-0357  
PORTES  
DISPONIBLE SUR  
www.cofrac.fr



Bureau Contrôle Certification

N° de certification  
**B2C - 0221**

**CERTIFICATION**  
attribuée à :

**Monsieur Pierre LIBOUTET**

Dans les domaines suivants :

|  |                        |                                |
|--|------------------------|--------------------------------|
| <b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>   | Obtenu le : 05/12/2013 | Valable jusqu'au : 04/12/2018* |
| <small>Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small> |                        |                                |
| <b>Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante</b>  | Obtenu le : 04/12/2013 | Valable jusqu'au : 03/12/2018* |
| <small>Arrêté du 21 novembre 2005 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâcis et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>  |                        |                                |
| <b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole</b>  | Obtenu le : 03/12/2013 | Valable jusqu'au : 02/12/2018* |
| <small>Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état du bâtiment relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>  |                        |                                |
| <b>Etat de l'installation intérieure de gaz</b>  | Obtenu le : 04/12/2013 | Valable jusqu'au : 03/12/2018* |
| <small>Arrêté du 8 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>  |                        |                                |
| <b>Etat de l'installation intérieure d'électricité</b>   | Obtenu le : 03/12/2013 | Valable jusqu'au : 02/12/2018* |
| <small>Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>   |                        |                                |
| <b>Diagnostic de performance énergétique individuel</b>  | Obtenu le : 03/12/2013 | Valable jusqu'au : 02/12/2018* |
| <small>Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.</small>                 |                        |                                |

Fait à STRASBOURG, le 15 décembre 2013



Responsable qualité,  
Sandrine SCHNEIDER

\*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.  
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : [www.b2c-france.com](http://www.b2c-france.com)

16 rue Eugène Delacroix • 67200 STRASBOURG • Tél : 03.88.22.21.97 • e-mail : b.2.c@orange.fr • www.b2c-france.com

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)